



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 74 bis rue Hallé 75014 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS
E-mail : snptri@snptri-cgt.fr Site : www.snptri-cgt.fr

Paris, le vendredi 31 juillet 2026

Circulaire sur les suites de la réforme statutaire des PETPE. Quand l'Administration ment !

Tout d'abord, rappelons que le SNPTRI CGT a toujours combattu cette réforme en l'état, car elle a cassé le statut des personnels d'exploitation des travaux publics de l'état, elle a fait sortir du corps les agents d'exploitation de VNF, ainsi que 550 CEEP par la création d'un emploi fonctionnel et 550 CEEP par la mise en place d'un plan de requalification pour une promotion à la catégorie B (B1).

Le SNPTRI-CGT s'est dès le début opposé à cette réforme car elle est injuste en laissant de côté une partie du corps des PETPE. Les AE et AEP n'ont bénéficié d'aucune mesure dans le cadre de cette réforme. De plus elle est inégalitaire car les CEEP, les CEED et les TSDD promus dans le cadre du plan de requalification exercent les mêmes missions mais sont rémunérés de manière différente et ont un déroulement de carrière différent.

Elle est également inégalitaire sur l'ensemble du territoire car les critères pour accéder à l'emploi fonctionnel ou à la catégorie B sont différents d'un service à un autre.

Où en sommes-nous après 3 années de mise en œuvre ?

Dans le cadre de la réforme statutaire des Personnel d'Exploitation des Travaux Publics de l'État, l'Administration a mis en place deux voies de débouchés complémentaires, permettant de valoriser les fonctions d'encadrement et à fortes responsabilités exercées par les chefs d'Équipe d'Exploitation Principaux (selon ces termes).

Une voie sur l'emploi fonctionnel comme Chef d'Équipe d'Exploitation Divisionnaire pour 550 CEEP et l'autre voie dans le cadre d'un plan de requalification par une promotion à la catégorie B en B1 pour 550 CEEP, sur les années 2024 à 2026.

L'Administration a toujours indiqué par oral comme par écrit d'ailleurs, que les 550 agents sur l'emploi fonctionnel et les 550 agents sur le plan de requalification resteraient pérennes par la suite à partir de 2027.

Mais l'Administration a menti.

Le 10 octobre 2025 l'Administration a convié les représentants du personnel le 10 octobre 2025, cette réunion avait pour objectif de partager avec les représentants du personnel un bilan des dispositifs de la réforme des PETPE mise en place au 1^{er} janvier 2024.

L'Administration nous a présenté le bilan pour les campagnes 2024-2025 et précisé les exercices en cours pour les campagnes 2026, elle a également évoqué les perspectives de gestion à partir de 2027. Cette réunion ne nous a rien apporté de plus de ce que nous savons déjà, le dispositif va arriver à son terme à la suite de la troisième vague en début d'année 2027.

Pour les suites de cette réforme :

- Pour l'emploi fonctionnel, l'administration nous a indiqué que dès qu'un emploi fonctionnel de CEED se libère, il permet l'accès à un nouveau CEEP.
- **Par contre**, pour la promotion à la catégorie B (soi-disant qui devait être un dispositif pérenne), l'administration est restée beaucoup plus vague, indiquant que les mobilités ne seraient pas remplacées, de plus, la désignation « promotion à la catégorie B dans le cadre d'un plan de requalification » qui permettait à l'agent de rester sur les mêmes missions de CEEP ne serait plus attribué à l'agent.

La CGT a donc demandé quelles seraient les missions des agents concernés, les réponses sont restées très vagues, jusqu'à indiquer qu'il faudrait voir avec les services.

Cette position de l'Administration a été réitérée, lors d'une rencontre du SNPTRI CGT avec la DRH le 2 avril 2026.

De ce fait les 550 promotions à TSDD, dans le cadre d'un plan de requalification pour les CEEP ne sont pas pérennes et ce chiffre va diminuer rapidement dans les années à venir.

Le mensonge de l'Administration est tout simplement inenvisageable !

Il faut informer les agents et préparer la mobilisation à la hauteur des enjeux.

Il faut intervenir dans les services pour montrer notre désaccord.

Pour le SNPTRI CGT cette réforme n'est pas à la hauteur, c'est une vraie usine à gaz, nous continuons à revendiquer son abrogation et son remplacement par les revendications légitimes de la CGT.

Le SNPTRI-CGT revendique :

- **Un corps unique des PETPE avec les deux spécialités RBA et VN/PM ;**
- **Un statut unique de l'ensemble des agents à l'exploitation ;**
- **La suppression de la grille C1 (qui n'a plus de sens aujourd'hui) ;**
- **L'intégration des Agents d'Exploitation C1 à la grille C2 ;**
- **L'intégration des Agents d'Exploitation Principaux C2 à la grille C3 ;**
- **L'intégration des Chefs d'Équipe d'Exploitation Principaux C3 à la grille C3+ ;**
- **Le passage au grade de TSPDD (échelle B2) en fin de carrière pour les C3+ ;**
- **La suppression de la grille B1 ;**
- **L'intégration des TSDD B1 à la grille B2 ;**
- **L'intégration des TSPDD B2 à la grille B3 ;**
- **L'intégration des TSCDD B3 à la catégorie A.**